

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DDEES 161 Subvention au groupement d'intérêt économique du centre commercial Italie 2 pour les illuminations de fin d'année 2012 (13e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au groupement d'intérêt économique du centre commercial Italie 2 (13e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 1^{er} juillet 2013;

Sur le rapport présenté par Mme Lyne COHEN-SOLAL, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 18.000 euros est attribuée au groupement d'intérêt économique du centre commercial Italie 2 situé 30, Avenue d'Italie – Boîte 1001 à Paris 13e pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2012. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 99.867 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 18.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).